

# COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALEVE

## REVISION DU P.L.U.

### Compte rendu de la réunion du 29 novembre 2007

---

#### Etaient présents :

M. ETALLAZ Georges	Maire
M. THEVENOZ Pierre-Henri	Maire adjoint
M. VICAT Rolland	Maire adjoint
Mme GAUTHEY Michèle	Conseillère municipale
M. PERU Yves	Conseiller municipal
M. RENOULET Guy	Président, Communauté de Communes Arve et Salève
Mme MORELLE Mylène	Chambre d'Agriculture Haute-Savoie
Mme EHRHARDT Mireille	D.D.E. Service Aménagement et Urbanisme
Mme BONJOUR Béatrice	D.D.E. Annemasse
M. LARUE Jacques	Conseil Général, Service urbanisme aménagement
M. FAVRE Amédée	D.D.A.F.
M. LOISEAU Pierre	Communauté de Communes du Genevois
M. GARNIER Jean-Pierre	Mairie de Collonges-sous-Salève, Secrétaire Général
M. FEUVRIER Benoît	Bureau d'Etudes Ecologie, Acer Campestre
M. SARTORI Ange	Urbaniste du P.L.U., Territoires
Mme MAZE Nathalie	Chargée d'études, Territoires

#### Etaient excusés :

## I - INTRODUCTION

---

**M. le Maire** ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants, précisant l'ordre du jour de cette quatrième séance du groupe de travail dans le cadre de la révision du document d'urbanisme.

**L'urbaniste** précise que les trois sujets qui seront abordés aujourd'hui sont complémentaires :

- **l'agriculture**, sur lequel la Chambre d'Agriculture pourra apporter un éclairage,
- **le volet écologie de l'environnement**, pour lequel l'avis d'un spécialiste est important, dans la mesure la démarche doit s'inscrire dans une préoccupation de développement durable,
- **le paysage et l'urbanisation**.

Il est procédé à un tour de table des participants.

## II – PRESENTATION DU DIAGNOSTIC AGRICOLE

---

*La présentation est réalisée par la Chambre d'Agriculture à partir d'un diaporama, joint en annexe du présent compte-rendu. Seuls les commentaires et les réactions des participants sont repris ci-dessous.*

**Mme la représentante de la Chambre d'Agriculture** précise que le territoire communal est utilisé également par des agriculteurs suisses, notamment les alpages. Cependant, la Chambre ne dispose pas de données sur les exploitations suisses. Les terres agricoles situées sur le territoire communal ont un rôle important pour les exploitations extérieures à la commune qui les utilisent.

**L'urbaniste** considère que l'agriculture est une composante importante de l'aménagement du territoire. C'est pourquoi il est utile que les professionnels, représentés par la Chambre d'Agriculture expriment leurs enjeux. Ces éléments apporteront aux élus de la commune la connaissance nécessaire pour déterminer leurs enjeux dans le cadre du P.L.U., en tenant compte des autres enjeux identifiés dans les différents volets du diagnostic.

Même si Collonges n'a pas une vocation agricole proprement dite, il existe sur le territoire communal des espaces intéressants entretenus par l'agriculture. Le zonage du P.O.S. ne comportant actuellement pas de zone agricole, il appartiendra éventuellement au Conseil Municipal de reconnaître une vocation agricole à certains espaces du territoire communal en les identifiant en zones agricoles au P.L.U.

En ce qui concerne les alpages, un choix devra être fait entre l'identification en zone agricole (au titre de la vocation d'agriculture alpestre) ou naturelle (au titre d'espace naturel sensible).

**M. le Maire** précise que le P.O.S. ne comporte pas de zone agricole car lors de l'élaboration du P.O.S. l'exploitation située sur le territoire communal était considérée comme non pérenne (elle a été reprise juste avant l'approbation du document d'urbanisme). En outre, la commune ne disposait pas d'informations sur les agriculteurs extérieurs.

**Mme la représentante de la Chambre d'Agriculture** suggère qu'au P.L.U. les limites de la zone urbanisée s'appuient sur la route de la Croisette en amont du lieudit "Au Paquis".

En ce qui concerne les secteurs agricoles sensibles du point de vue du paysage ou de l'environnement, la Chambre d'Agriculture n'est pas opposée à ce que l'implantation de bâtiments agricoles y soit limitée.

**L'urbaniste** attire l'attention sur le vaste espace agricole s'étendant sur les communes d'Archamps et de Collonges, qui présente un fort intérêt paysager, encadrant et mettant en valeur le hameau de Bourg d'en Haut.

**M. le représentant de la D.D.A.F.** considère que l'agriculture est plus que jamais un enjeu important, même si à Collonges, elle est peu représentée économiquement avec une seule exploitation localisée sur le territoire communal.

### **III – PRESENTATION DU DIAGNOSTIC MILIEUX NATURELS**

---

*La présentation est réalisée par le bureau spécialisé Acer Campestre à partir d'un diaporama, joint en annexe du présent compte-rendu. Seuls les commentaires et les réactions des participants sont repris ci-dessous.*

**Le bureau Acer Campestre** présente la méthodologie utilisée pour réaliser le diagnostic environnemental, qui s'appuie sur :

- une analyse bibliographique,
- une visite de terrain, afin de sectoriser les enjeux et les caractériser,
- une approche paysagère de la circulation de la faune, en fonction de la répartition des milieux naturels.

Il ressort de l'analyse une qualité particulière des milieux naturels en amont des Terrasses de Genève et sur la zone de piémont. L'entretien des milieux, en limitant l'enfrichement, permet de préserver leur qualité et leur diversité ; l'agriculture peut jouer un rôle important à ce titre.

**M. le représentant de la Communauté de Communes du Genevois** signale un recensement des espèces classées sur la liste rouge nationale suisse, réalisé sur les coteaux du Salève.

Afin de favoriser un corridor biologique secondaire entre la Suisse et la zone de piémont, un "pont biologique" est envisagé sur l'autoroute, dont la localisation sur l'une des communes du piémont est à déterminer.

**M. le Maire** signale une continuité possible pour la faune piscicole au niveau du passage de la Clef sous l'autoroute.

**M. le représentant de la Communauté de Communes du Genevois** informe que ce passage est coulé, ce qui induit l'absence de point d'appui de lumière incitant la faune à remonter.

## IV – PRESENTATION DU DIAGNOSTIC PAYSAGE ET URBANISATION

---

*La présentation est réalisée par l'Agence des Territoires à partir d'un diaporama, joint en annexe du présent compte-rendu. Seuls les commentaires et les réactions des participants sont repris ci-dessous.*

**M. le Maire** signale qu'à l'occasion du P.L.U., l'Architecte des Bâtiments de France propose de redéfinir le périmètre de protection autour de la maison inscrite au titre de la protection des Monuments Historiques.

L'**urbaniste** précise que le P.L.U. peut identifier les arbres intéressants à protéger.

En ce qui concerne la banalisation et le cloisonnement des espaces urbains produits par les haies mono-végétales, **M. le Maire** informe que le CAUE a édité un guide des "haies vives".

Par ailleurs, l'insuffisance des liaisons piétonnes permettant de traverser les espaces urbains est regrettable.

L'**urbaniste** considère que deux enjeux importants peuvent être identifiés sur la "tache urbaine" du coteau :

- l'optimisation de l'espace,
- la constitution d'un réseau d'espaces publics pouvant s'appuyer sur l'armature des petits espaces naturels, pour une meilleure perméabilité, lisibilité de l'espace urbanisé et vécu.

**M. le représentant de la Communauté de Communes du Genevois** estime que dans le cadre du Schéma des Eaux pluviales, des espaces devront être identifiés pour leur gestion, qui pourraient être valorisés et utilisés en espaces récréatifs.

D'après l'**urbaniste**, il est possible de concilier l'usage récréatif / naturel et de gestion des eaux pluviales. L'identification de ces espaces pourrait être l'objet d'un travail avec un paysagiste et un écologue.

**Mme la représentante de la D.D.E.** informe que les Orientations d'Aménagement sont prévues notamment pour "*mettre en valeur l'environnement, les paysages...*" (article L. 123-1 du Code de l'Urbanisme).

## V- CONCLUSION ET SUITE DE LA DEMARCHE

---

A l'issue des débats, M. le Maire lève la séance et remercie les participants.

Rendez-vous est donné pour le 17 décembre en Mairie, pour la séance du groupe de travail sur la synthèse du diagnostic communal, le rappel des enjeux thématiques et la synthèse des enjeux.